

**Zeitschrift:** Bulletin de la Société suisse de Numismatique  
**Herausgeber:** Société Suisse de Numismatique  
**Band:** 10 (1891)  
**Heft:** 1

**Vereinsnachrichten:** Société suisse de numismatique : actes administratifs et officiels

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 07.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

BULLETIN MENSUEL  
DE LA  
SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

Rédacteur en chef : Paul STRÖEHLIN, Cité, 20, Genève.

La Rédaction laisse à chaque auteur la responsabilité de ses écrits.

SOMMAIRE : *Société suisse de numismatique.* Abonnements et cotisations. — Publications des membres de la Société. — Comptes de la Société en 1890. — Tirages à part des publications de la Société en 1890. — Inscription au Registre de commerce. — Démissions. — Réceptions. — Diplôme. — Dr Ladé, La marque de Claude de Savoie. — J. Mayor, Médaille du Jubilé de M. Ernest Naville. — Th. v. Liebenau, Zur Münzgeschichte von Macagno. — C.-G. Trachsel, Médaille de la Société helvétique de Paris en 1821. — MÉLANGES : Exposition des médaillons de A. Bovy. — Société royale belge de numismatique. — OFFRES DE MÉDAILLES. — ANNONCES.

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

ACTES ADMINISTRATIFS ET OFFICIELS

**Abonnements et cotisations.**

Messieurs les abonnés et les membres de la Société sont avertis que M. le trésorier encaissera ses notes à partir de la fin de ce mois, et qu'il demeure actuellement 79, route de Chêne, 79.

Genève, 10 janvier 1891.

*Le trésorier,* Th. HENLÉ.

**Publications des membres de la Société.**

Le rédacteur prie ses collègues de la Société de numismatique de bien vouloir lui envoyer la liste complète des volu-

mes, brochures, articles, qu'ils ont publié sur la numismatique, et cela en vue d'une bibliographie des travaux des numismatistes suisses.

---

### Comptes de la Société en 1890.

Le trésorier de la Société prie toutes les personnes qui auraient encore des comptes à payer ou des sommes à encaisser de la Société suisse de numismatique de bien vouloir le faire dans le plus bref délai.

*Le trésorier, Th. HENLÉ,  
79, route de Chêne, Genève.*

---

### Tirages à part des publications de la Société.

A partir de l'année 1891, les articles publiés dans la *Revue suisse de numismatique* auront droit à des tirages à part pour autant que les auteurs en auront fait la demande écrite à la rédaction. Les articles importants et comprenant moins d'une feuille (16 pages) de texte auront droit à 25 exemplaires. Ceux qui comprendront deux feuilles d'impression au moins, auront droit à 50 exemplaires. Les articles de moins de quatre pages n'auront droit qu'à deux livraisons de la *Revue*.

*Ces tirages à part seront livrés sans titre et sans couverture.*

Il ne sera pas fait de tirage à part des articles du *Bulletin*. L'imprimeur sera toujours à même de fournir, au même prix qu'à la Société de numismatique, des tirages supplémentaires au chiffre gratuit. Ces commandes devront être adressées à la rédaction à la livraison des mémoires-manuscrits. L'imprimeur fera des tirages à part du *Bulletin* pour ceux qui le désireront, mais à leurs frais.

RÉDACTION DE LA SOCIÉTÉ.  
Cité, 20.

---

### **Inscription au Registre de commerce.**

Conformément à la décision prise par l'assemblée générale de la Société suisse de numismatique, tenue à Genève le 18 octobre 1891, le Comité a adressé au bureau du Registre de commerce de Genève, la demande d'inscrire la Société suisse de numismatique, en vertu de l'article 716 du Code fédéral des obligations.

---

### **Démissions.**

Le Comité a reçu la démission des membres suivants. Les démarches faites auprès de ces messieurs pour les faire revenir sur leur décision n'ont pas été couronnées de succès, ce sont :

MM. G. VALLIER, archéologue, à Grenoble (Isère), France.  
D. POUSSAZ-GAUD, à Ollon (Vaud), Suisse.

---

### **Réceptions.**

Dans sa séance du 19 janvier 1891, le Comité de la Société suisse de numismatique a eu l'honneur de recevoir comme membres actifs :

MM. Raulinson FORD, numismatiste, 61, Albion Street,  
Leeds, Grande-Bretagne.  
vicomte B. DE JONGHE, président de la Société royale  
belge de numismatique, 60, rue du Trône, à Ixelles (Belgique).  
Aloïs TURGER, conseiller municipal, à Coire (Grisons).  
Henri VULLIETY, privat-docent à l'Université, chemin  
des Buis, Pâquis, Genève.  
A. DE WITTE, bibliothécaire, Palais des Académies,  
Bruxelles (Belgique).

*Le président,*  
Paul STRÖEHLIN.

*Le secrétaire,*  
Jaques MAYOR.

### Diplôme.

Dans sa séance du 15 janvier 1891, le Comité de la Société a adopté un projet de diplôme fort artistique présenté par son auteur, M. J. Mayor, secrétaire. Après quelques modifications, ce projet sera exécuté au moyen des procédés phototypiques. Un nouveau diplôme sera distribué à tous les membres de la Société, qui possèdent déjà l'ancien diplôme de Fribourg.

---

## LA MARQUE DE CLAUDE SAVOIE

---

J'ai fait connaître dans deux articles parus dans ce *Bulletin* les marques de deux maîtres de monnaie qui ont travaillé à l'atelier de Cornavin près Genève pour les ducs de Savoie, Guillerme Roget<sup>1</sup> et Henri Goulaz<sup>2</sup>, tous deux citoyens genevois, le premier sous le règne de Philibert II, le second sous celui de Charles II.

Aujourd'hui j'ai la satisfaction de combler une nouvelle lacune de cette série en faisant connaître la marque de Claude Savoie :

*Avers* : Ecu de Savoie dans un contour trilobé ;

+ KAROLVS : DVX : SABAVDIE entre deux grenetis.

*Revers* : Croix pattée cantonnée de quatre lacs d'amour et entourée d'un contour quadrilobé dont les angles rentrants adhèrent aux extrémités des lacs ;

+ MARCHIO : IN : ITALIA : G : S : entre deux grenetis.

Les points qui séparent les mots, à l'avers et au revers, sont carrés.

Billon. Diamètre : 25 millimètres. Poids : 1 gr. 84. Ma collection.

Cette pièce est une parpaïole; elle n'est pas absolument

<sup>1</sup> Cinquième année (1886), page 42.

<sup>2</sup> Septième année (1888), page 53.